



Ville d'Hérouville-Saint-Clair

## Fiche d'inscription pour la fête des Voisins Vendredi 5 juin 2026

**Nous sommes heureux de vous annoncer que les inscriptions pour notre tant attendue « Fête des Voisins » sont désormais ouvertes ! Cet événement convivial se tiendra le 5 juin prochain et promet d'être une journée mémorable, pleine de rires, de partage et de bonne humeur.**

**La Fête des Voisins est l'occasion idéale de renforcer nos liens et de mieux nous connaître. Que vous soyez habitué ou nouvel arrivant, nous vous invitons tous à participer !**

**À chacun d'inventer sa Fête des Voisins ! Vous souhaitez apporter votre touche à l'animation de votre quartier, de votre rue, de votre immeuble, de votre impasse... et partager un moment de convivialité avec vos voisins ; vous souhaitez perpétuer la tradition des repas de rue existants dans votre quartier et cette année... C'est à vous de jouer ! pique-nique, apéritif dînatoire, dîner... Toutes les formules sont possibles et à organiser de 18h à 23h.**

### Vos coordonnées

#### *Organisateur (Habitant Relais) du repas de quartier :*

- Association – Nom de l'association : .....
- Particulier (Privé) : .....
- Locataire (bailleur social : préciser lequel) : .....

#### *Responsable (Habitant Relais) de la Fête des Voisins :*

Nom..... Prénom.....  
Adresse quartier : .....  
Tél. : ..... N° de portable : .....  
E-mail : .....

### Votre Projet

Horaires de : .....h à .....h (de 18h à 23h maximum)

Adresse de la manifestation .....

- Rue       Impasse       Place       Square       Cour d'immeuble  
 Voie privée       Autres

Nombre de voisins attendus : .....

La Ville d'Hérouville Saint Clair vous accompagne pour organiser votre fête des Voisins : mise à disposition d'affiches, d'affichettes, de cartes postales, de nappes, de gobelets, d'un sac de charbons de bois ; commande et livraison gratuite de matériel (tables et chaises) pour les lieux d'implantation important (**plus de 50 personnes**), dans la mesure du possible.

#### *Communication*

Affichette avec bandeau (format A3): .....  
Affiche (format A3) : .....  
Carte postale (10 x 15 cm) pour invitation individuelle : .....

KIT (Nappe, gobelets, ballons) :  oui  non

### *Consommables*

Charbon de bois :  oui  non

### *Aide matérielle*

Fiche « Demande de matériel pour les manifestations organisées par les services municipaux » à compléter (annexe)

**Important :** aucun stockage ne pourra avoir lieu sur l'espace public. Vous devrez prévoir un lieu sécurisé. Votre responsabilité est engagée.

### *Consignes de Sécurité*

- **Précision sur la question de la responsabilité en cas d'alcoolémie sur la voie publique :** Si vous servez de l'alcool, il est essentiel de veiller à la sécurité de tous les participants. Cela inclut de s'assurer que les personnes ne conduisent pas après avoir consommé de l'alcool et de proposer des alternatives non alcoolisées. L'ivresse sur la voie publique peut être sanctionnée par une amende.
- **Précision sur la question des barbecues sur la voie publique et l'occupation des sols :** arrêtés spécifiques à rédiger pour la date du **5/06//2026** et à adresser à la Préfecture par le service Logement suite aux lieux de rassemblement des Habitants Relais.

**L'organisateur devra s'assurer du bon déroulement de la manifestation tout en s'assurant de respecter le voisinage tant par le bruit que la gêne de circulation occasionnée.**

**L'organisateur devra assurer la propreté de la voie publique à la clôture de la manifestation. Les déchets devront être déposés dans les containers des participants et mis sur la voie publique les jours de collecte.**

### **Aussi, l'organisateur s'engage à :**

- Prendre en charge la sécurité générale sur le site pendant toute la durée de la manifestation,
- Eviter tout bruit pouvant gêner le voisinage après 23h,
- Ne pas installer d'aménagement sur la chaussée circulée pouvant rendre difficile l'intervention des secours.

L'organisateur prend connaissance de la possibilité pour l'administration d'annuler et d'interrompre le déroulement de la manifestation pour tout motif d'intérêt général.

En cas d'irrespect des mesures définies dans la présente inscription ou dans l'arrêté municipal, l'organisateur est informé que la manifestation sera annulée.

**Fait à :**  
**Signature de l'organisateur (Habitant Relais) :**

**Dossier à retourner avant le 27/04/2026 par courrier :** Service Logement, Hôtel de Ville, 11 place François MITTERRAND, 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR ou Par mail : [sjames@herouville.net](mailto:sjames@herouville.net) ou [logement@herouville.net](mailto:logement@herouville.net)